



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de modernisation et extension du centre de tri du site Labrugière (81) (mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri des plastiques)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TRIFYL (syndicat mixte)

Nom, prénom et qualité de la personne

Daniel VIAELLE, Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	5	8	1	0	2	1	6	9	0	0	2	4	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. ICPE / b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).	<p>Modification d'un site de centre de tri soumis à enregistrement.</p> <p>Le nouveau centre de tri sera classé sous les rubriques suivantes : Rubriques ICPE : 1185.2.a ; 1434 ; 1532 ; 2710.2.a ; 2713 ; 2714 ; 2716 ; 2910.a ; 4734.2 Rubrique IOTA : 2.1.5.0.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la conception d'un nouveau centre de tri collecte sélective adapté à l'extension de consignes de tri des plastiques, pour une capacité de 30 000 t/an. Cet aménagement remplacera l'actuel centre de tri qui sera réaménagé. Cette transformation intégrera la création de bâtiments, le démantèlement des équipements actuels et la refonte des bâtiments existants et la mise en service de tous les équipements attenants au nouveau procédé, ainsi que les espaces de circulation.

4.2 Objectifs du projet

Le nouveau centre de tri permettra :

- Une augmentation du tonnage de déchets entrants de 12 000 t/an à 30 000 t/an,
- Une amélioration et une modernisation du process de tri.

Le projet global de Labruguière se base sur une complémentarité forte avec le projet de reconversion du centre de tri de Blaye-les-Mines et la création du site de traitement des déchets résiduels par méthanisation et préparation CSR de Labessière-Candeil avec de ce fait les évolutions suivantes envisagées :

- La mise en place d'un procédé adapté de tri de collectes sélectives avec extension des consignes aux emballages plastiques, tout en poursuivant au maximum l'activité actuelle, dans un objectif de rupture d'exploitation inférieure à 3 mois. Ce projet répond à une mutualisation départementale du traitement des collectes sélectives, en accord avec la stratégie gouvernementale.
- La mise en œuvre d'une solution de pré-tri et de transfert des tout-venants de déchetterie du Sud vers Blaye-les-Mines, en lien avec le changement d'activité de ce centre,
- La mise en place d'une solution de stockage de bennes mieux pensée pour la logistique de transport,
- La mise en œuvre d'une solution liée aux déchets verts en accord avec les besoins futurs du site de Labessière Candeil (déchets verts broyés et fines de déchets verts).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, il est prévu de :

- Moderniser les locaux sociaux actuels ;
- Mettre en place un second pont bascule à l'entrée du site actuel ;
- Transformer le hall d'exploitation existant en un « hall aval » pour répondre aux besoins en presses, stockage de balles et de cartons ;
- Conserver la surface dédiée actuellement au compostage pour faciliter un maintien d'activité maximal durant les travaux ;
- Construire un nouveau Hall amont ;
- Construire un Hall process ;
- Construire une zone de pré-tri à côté du hall amont ;
- Agrandir la zone de logistique bennes ;
- Démanteler le local maintenance actuel.

La circulation sera revue pour sécuriser les déplacements : voies piétonnes et sens unique pour les véhicules. L'accès à la seconde zone qui sera vouée à la préparation des déchets verts, est maintenu en sens unique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objet d'un centre de tri est de séparer les déchets entrants en différentes catégories de matières valorisables : papiers, cartons, plastiques, métaux ferreux et non ferreux.

La séparation est effectuée par une chaîne de tri mécanique automatisée complétée d'une chaîne de tri manuel pour le contrôle qualité.

Pendant sa phase d'exploitation (pendant et après les travaux), comme c'est le cas actuellement sur le centre de tri existant, le centre de tri va :

- Réceptionner les déchets de collecte sélective dans le hall amont prévu à cet effet,
- Assurer le tri des déchets, grâce au process automatisé et aux agents de tri contrôle qualité,
- Conditionner puis évacuer les déchets triés vers les filières de valorisation adaptées.

Le projet ne modifie pas le principe général de fonctionnement du site actuel dans la phase exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension et de création d'un centre de tri est soumis à permis de construire, conformément au Code de l'Urbanisme.

Il est également concerné par le régime d'enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, conformément au Code de l'Environnement.

Enfin, le projet est soumis au régime de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain du centre de tri :	- environ 80 000 m ²
Surface totale des bâtiments après travaux :	
- Hall Amont de réception des déchets :	- 2 000 m ² et 8 m de hauteur
- Hall Process chaîne de tri :	- 2 750 m ² et 15 m de hauteur
- Hall aval de stockage et presse à balles :	- 2 950 m ² et 9 m de hauteur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site est localisé à l'Est la RD60/ Avenue François Mitterrand et à l'Ouest la RD60A/Boulevard Pasteur, dans le département du Tarn (81) sur la commune de Labruguière. L'accès se fait par une route dédiée depuis l'Est.

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en dehors de toute ZNIEFF. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 1,4 km (ZNIEFF n°730010126 "Causse de Caucalières - Labruguière"). La ZNIEFF de type 2 la plus proche est située à 4,3 km (ZNIEFF n°730010009 "Montagne Noire, Versant Nord").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Labruguière se situe sur un plateau au pied du versant septentrional de la montagne Noire.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace concerné par un arrêté de protection biotope le plus proche du projet est localisé à plus de 20 km au sud-est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc naturel régional du Haut - Languedoc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de compétence Etat a été approuvé par le préfet de Tarn-et-Garonne en 2013, puis un nouveau en 2016. Néanmoins, le site du projet se situe à 1,3 km de la N112. Il n'est donc pas concerné par les zones de fort niveau d'exposition au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Château d'Hauterive, un monument historique est situé à 900 m au nord du projet. Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection de ce monument historique. Après consultation de la base de données MERIMEE et celle du Ministère de la Culture (Atlas.patrimoine.culture), le site du projet n'est pas concerné par les périmètres
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé au niveau d'une zone de forte probabilité de zone humide, mais la majorité des espaces concernés sont déjà imperméabilisés par la présence de l'actuel centre de tri. Une étude d'impact avait été réalisée sur le site en 2001 et concluait que le site ne présentait « aucun intérêt pour la faune sauvage » et ne jouait « aucun rôle vis-à-vis des formations environnantes ».

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par le zonage du PPRT du site de SEPIPROD, localisé à 5 km du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un point de captage d'eaux superficielles est localisé sur la commune de Labruguière. Celui-ci se situe à plus de 3 km au sud du projet sur le ruisseau du Montimont. Un autre captage est présent sur la commune de Navès, à environ 3 km au Nord-Ouest du projet. Il s'agit d'un forage localisé sur la partie ouest de la commune. Le projet ne se situe pas les périmètres de protection rapprochée de ces deux points
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 « Habitats » la plus proche est située à 1,4 km du projet. La zone Natura 2000 « Oiseaux » la plus proche est située à 35 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls prélèvements d'eau engendrés par le projet sont effectués sur le réseau d'eau potable pour les besoins des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...) ou pour le nettoyage du site et des engins. Des prélèvements ponctuels en cas d'accidents sont possibles (défense incendie). L'impact de ces prélèvements sera semblable à la situation actuelle du centre de tri.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie du site d'étude est quasiment plane, les travaux prévus n'engendrent pas de déblais importants. Les déblais se limiteront à la préparation du terrain pour accueillir les bâtiments. Les déblais excédentaires, le cas échéant, seront évacués vers des installations autorisées. En phase d'exploitation : s'agissant d'un centre de tri de déchets recyclables, le projet n'est pas excédentaire en matériaux. Les déchets reçus seront triés et valorisés, ou éliminés pour les refus, au sein d'installations autorisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est déjà imperméabilisé par la présence de l'actuel centre de tri. Une étude d'impact avait été réalisée sur le site en 2001 et concluait que le site ne présentait « aucun intérêt pour la faune sauvage » et ne jouait « aucun rôle vis-à-vis des formations environnantes ».
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est déjà imperméabilisé par la présence de l'actuel centre de tri. Le projet ne détériorera pas l'environnement naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur l'actuel site de centre de tri. La zone dans laquelle des constructions sont prévues, est déjà viabilisée et imperméabilisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un PPRT. Le site BASIAS le plus proche du projet étant localisé à plus de 500 m, l'incidence de ces sites est considérée comme étant faible. La zone d'étude n'est pas concernée par la présence de canalisations de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aléas Feu de forêt : non concerné. - Aléas Inondation : non concerné par le PPRI. - Aléas Sismique : non concerné. - Aléas Climatique : pas de risques météorologiques particuliers. - Aléas Mouvement de terrain : risque moyen à fort sur le site du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun contact direct des populations environnantes avec les déchets réceptionnés sur site n'est prévu. Le projet n'engendre pas de rejets aqueux autres que des eaux pluviales. Les voies d'exposition identifiées sont l'inhalation de poussières et l'exposition au bruit. Comme actuellement, l'activité de tri se fera à l'abri sous un bâtiment fermé équipé d'un dépoussiéreur. Des mesures sont prises pour éviter et réduire ces nuisances (voir page suivante). Le projet ne sera pas à l'origine de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux entraîneront un trafic lié aux apports de matériaux de construction. Cependant ces travaux sont limités en volume et dans le temps. L'augmentation du tonnage de déchets triés entraînera une augmentation du trafic lié aux apports et aux évacuations de déchets. L'implantation des nouveaux bâtiments en U permet d'optimiser les échanges entre les différentes étapes du traitement des déchets et de limiter les nuisances liées à la circulation des camions. D'autres mesures sont prises pour limiter le risque
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit pendant la phase de travaux, qui auront lieu uniquement en horaire de jour, hors week-end et jours fériés. En phase d'exploitation, comme actuellement, les activités bruyantes se feront sous bâtiment (process de tri, presses). Les nuisances sonores seront faibles et limitées au trafic routier. Le projet se situe à 1,3 km de la N112. Il n'est donc pas concerné par les nuisances sonores associées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets reçus seront, comme actuellement, des déchets recyclables secs. Ils ne contiennent pas de matière organique susceptible d'entrer en fermentation et de générer des odeurs.</p> <p>L'activité du centre de tri sera effectuée à l'intérieur d'un bâtiment fermé et ne génère donc ni fumée, ni vapeur, ni odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les machines de tri et de conditionnement sont susceptibles d'engendrer des vibrations, mais celles-ci seront limitées. Les équipements seront conformes aux exigences réglementaires en vigueur. Aucune gêne ou nuisance provoquée par les vibrations ne sera ressentie aux alentours du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviendront, comme pour le centre de tri actuel, de l'éclairage extérieur du site et des phares des véhicules, en début et fin de journée pendant les périodes hivernales.</p> <p>L'intérieur du bâtiment sera illuminé pendant ses périodes d'exploitation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de centre de tri peuvent être à l'origine d'émissions de poussières, du fait des opérations de chargement/déchargement des déchets, et de leur manipulation lors du tri. Cependant les opérations de tri seront réalisées à l'intérieur d'un bâtiment fermé, qui sera équipé d'un dépoussiéreur pour éviter toute émission de poussières vers l'extérieur.</p> <p>L'implantation des nouveaux bâtiments en U crée une cour intérieure qui minimise les effets du vent dominant et permet d'éviter l'étalement potentiel des déchets aux alentours.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le process ne nécessite pas d'eau pour fonctionner et n'engendre pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents sont constitués des eaux usées et des eaux de lavage des engins, limitées à l'usage des sanitaires à l'attention du personnel. Elles sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Le projet n'engendrera aucune pollution sur les eaux superficielles et souterraines.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux engendreront des déchets de chantier, qui seront gérés conformément à la réglementation. Un plan de gestion des déchets de chantier sera élaboré.</p> <p>Le projet engendre une production de déchets liée aux locaux administratifs et sociaux (déchets de bureaux, sanitaires...) mais la quantité reste faible. Les déchets non dangereux, y compris les refus de tri seront dirigés vers une installation autorisée. Les déchets dangereux d'exploitation (huiles mécaniques par exemple) seront dirigés vers des filières agréées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un travail d'intégration architecturale et paysagère a été réalisé. Le projet n'aura pas d'impact notable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur l'actuel site de centre de tri. La zone "exploitation", dans laquelle des constructions sont prévues, est déjà viabilisée et imperméabilisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone frontalière.

Les effets du projet concernent les abords proches du projet, voire un périmètre élargi pour certains aspects comme le trafic des véhicules d'apport/évacuation de déchets.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 :

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Le Président de Trifyl,
Daniel VILLELLE.

